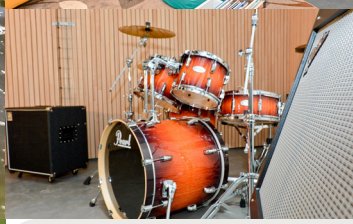
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
ÉPINAL









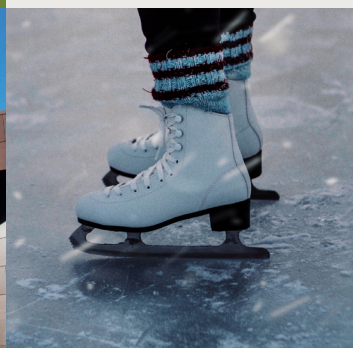


PASS communautaire

Cette carte est gratuite, elle permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur des équipements culturels et sportifs de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et de la Ville d'Épinal







→ OÙ L'UTILISER ?

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

Base Natur'O Épinal

Base de Loisirs La Chapelle-aux-Bois

Bassin d'été de l'Hermitage Charmes

Bibliothèques et médiathèques du réseau du Val-de-Vôge Bains-les-Bains, Fontenoy-le-Château, Gruey-lès-Surance, La Chapelle-aux-Bois, La Haye, Le Clerjus et Trémonzey

Bibliothèques multimédia intercommunales Épinal et Golbey

Médiathèques Deyvillers - Thaon-les-Vosges - Vincey - Xertigny

Piscine Germain Creuse Golbey

Piscine Iris Épinal

Piscine Olympique Roger Goujon Épinal

Piscine Léderlin Thaon-les-Vosges

Patinoire Épinal

Conservatoire Gautier-d'Épinal

École Intercommunale de Musique Thaon-les-Vosges

Studios de répétitions à La Souris Verte Épinal et Thaon-les-Vosges

Musée départemental d'art ancien et contemporain Épinal

Le Pass communautaire est remis gratuitement à tous les habitants des communes de la Communauté d'Agglomération Épinal.
Le Pass communautaire est individuel ; un pass par membre de la famille qui en fait la demande. Il est valable 2 ans à partir de la date de délivrance.

→ COMMENT L'OBTENIR ?

Il faut s'adresser à sa mairie (de résidence).

PIÈCES À FOURNIR

- Une photo d'identité récente
- Une carte d'identité ou permis de conduire pour les adultes
- Le livret de famille ou acte de naissance pour les enfants et les étudiants de moins de 25 ans
- Un justificatif d'adresse de moins de 3 mois (facture d'habitation principale, bail pour les nouveaux habitants ou acte authentique d'achat)

Retrouvez toutes les infos sur www.agglo-epinal.fr

Conception : Communauté d'Agglomération d'Épinal / ne pas jeter sur la voie publique